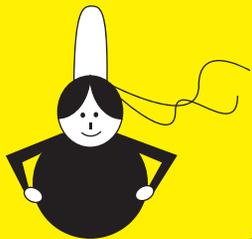


le magazine

de l'éko bigouden



n°2

juin
2016

Le tri au quotidien
LES BENNES CARTON



Ils l'ont fait !
**TESTER LES NOUVELLES
CONSIGNES DE TRI**

NOUVEAU !



Faites-le vous-même...
DES CARNETS RÉCUP'



ZOOM SUR...

les nouvelles
consignes de tri

les bennes carton

C'est nouveau et cela va vous faciliter le tri !!!

De nouvelles consignes sont en application depuis le 1^{er} juin 2016 afin de rendre le geste de tri plus évident pour tous.

" Mon pot de yaourt, ma barquette de taboulé ou mon flacon de shampoing vont-ils dans la colonne ??? " sont autant de questions que nous n'aurons plus à nous poser car désormais TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

Ce numéro est l'occasion de faire le point sur l'ensemble des moyens mis à votre disposition pour bien trier sur notre territoire.

Bonne lecture !

Pierre PLOUZENNEC
Vice-président en charge de l'Environnement



Directeur de publication : Pierre PLOUZENNEC
Rédaction : Gaëlle GOASCOZ

Où déposer vos déchets ? Quels sont les équipements qui vous sont proposés pour effectuer le tri ?

Localisez les colonnes les plus proches de chez vous ou celles qui se trouvent sur votre itinéraire quotidien en consultant notre carte interactive sur le site internet de la Communauté de Communes.

@ l'info déchets

La carte "déchets" est accessible sur le nouveau site internet de la Communauté de Communes (dans la "boite à outils" - rubrique "cartographie").

Vous n'avez plus qu'à taper votre adresse ou à zoomer sur le lieu qui vous intéresse en vous servant de la molette de votre souris pour visualiser les emplacements de vos POINTS TRI.

Vous pouvez choisir entre une vue aérienne ou un fond de carte pour vous repérer.



Que faire de... mes seringues usagées ?

Il est important de ne pas jeter vos seringues usagées dans votre poubelle d'ordures ménagères. En effet, elles pourraient blesser ou contaminer les agents en charge de la collecte.

Sur le territoire du HAUT PAYS BIGOUDEN, ces déchets dangereux sont repris en déchèteries. Pour cela, il faut au préalable vous munir d'une boîte à aiguilles en allant la retirer dans une pharmacie qui vous la fournira gratuitement. Lorsque votre boîte est pleine, refermez-la de manière définitive et allez la déposer dans l'une de nos déchèteries à Pouldreuzic ou à Plonéour-Lanvern.

L'ensemble des boîtes collectées seront reprises par l'éco-organisme DASTRI qui se chargera de leur élimination par incinération.

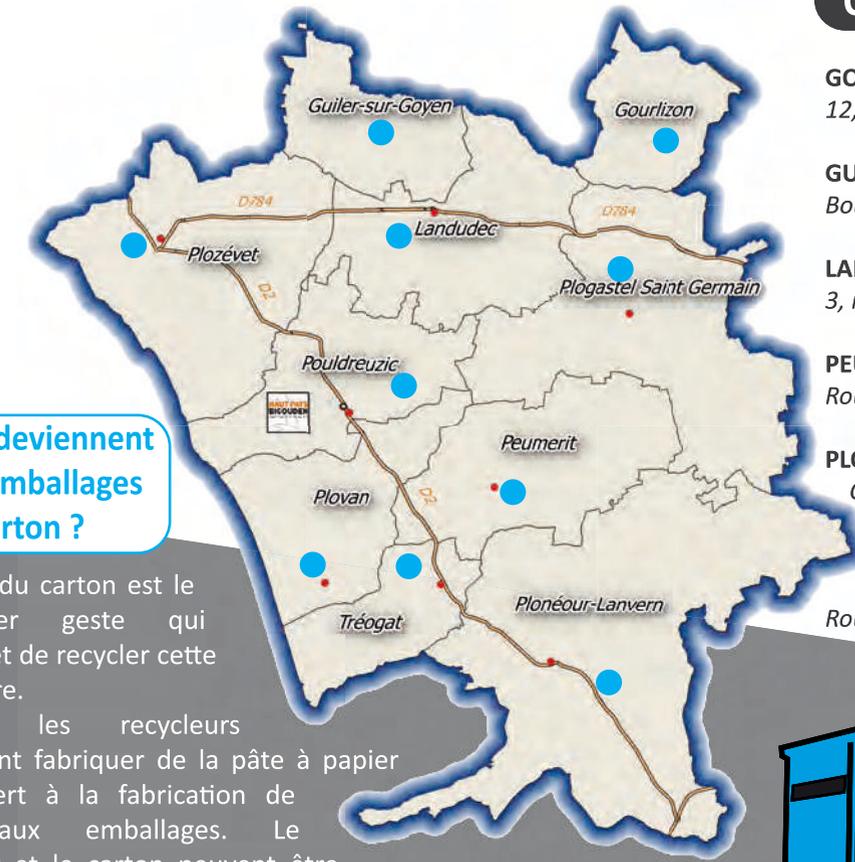
Sur chacune de vos communes, au moins un POINT TRI comprenant une benne carton est à votre disposition pour y déposer vos emballages en carton volumineux ou vos gros apports de papier. De grandes ouvertures vous permettent d'y glisser facilement vos cartons une fois mis à plat.

ATTENTION : pensez à retirer les protections en polystyrène et les films.

Que deviennent vos emballages en carton ?

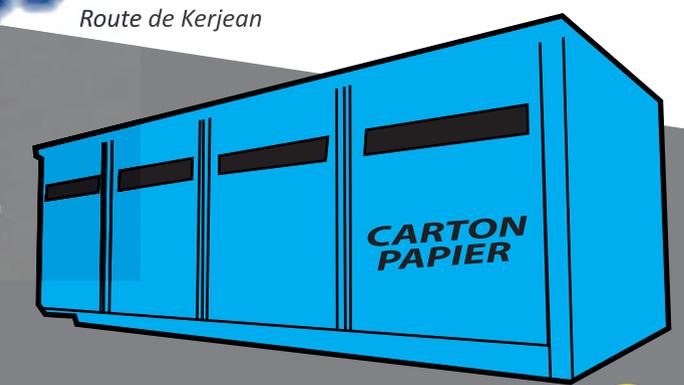
Le tri du carton est le premier geste qui permet de recycler cette matière.

Ainsi, les recycleurs peuvent fabriquer de la pâte à papier qui sert à la fabrication de nouveaux emballages. Le papier et le carton peuvent être recyclés jusqu'à 3 à 4 fois et le recyclage d'une tonne de papier-carton permet d'épargner 2,5 tonnes de bois !



Où trouver vos bennes carton ?

- | | |
|--|---|
| GOURLIZON
12, rue de la Mairie | PLONÉOUR-LANVERN
Déchèterie - zone artisanale de Kerlavar |
| GUILER-SUR-GOYEN
Bourg - route de Landudec | PLOVAN
Prat Kergoe (en face des services techniques) |
| LANDUDEC
3, rue Neuve | PLOZÉVET
Rue de l'Usine (à côté des services techniques) |
| PEUMERIT
Route de la carrière | POULDREUZIC
Méot - POINT TRI + Déchèterie |
| PLOGASTEL SAINT GERMAIN
Chemin de Pont Cléguer
Briec Bras | |
| TRÉOGAT
Route de Kerjean | |



Pour aller plus loin... : retrouvez le parcours de vos emballages dans la rubrique #SUIVEZMOI d'éco-emballages <http://www.ecoemballages.fr/suivezmoi/>

ZOOM SUR...

Plus simples et plus efficaces, les consignes de tri évoluent pour vous faciliter la vie !

Notre Communauté de Communes fait partie des premières à participer au projet avec l'ensemble des collectivités du Sud Finistère. Et il faudra attendre probablement 2022 pour que cette pratique se généralise à la France entière. Alors si vous partez en vacances dans d'autres endroits en France, ne soyez pas étonnés que les consignes de tri diffèrent.

Chaque jour, grâce au tri et au recyclage des emballages ménagers, nous participons à la protection de l'environnement. Emissions de CO2 évitées ; eau, énergie et ressources naturelles préservées : autant de contributions contre le réchauffement climatique !

En 2015, chaque habitant du Haut Pays Bigouden a trié en moyenne 110 kg d'emballages ménagers (multimatériaux + verre). Nous avons donc réussi à ancrer dans nos habitudes un réflexe qui n'avait pourtant rien de naturel ! Ce geste essentiel permet de mettre en place une gestion raisonnée des ressources planétaires. Les matières premières, et en particulier celles qui ne sont pas renouvelables, comme le pétrole, sont ainsi préservées. En triant, nous offrons une deuxième vie à nos emballages ménagers. De plus, cela permet de réaliser des économies. Les emballages contenus dans les colonnes jaunes sont apportés au centre de tri de Fouesnant où ils sont séparés par famille de matériaux (papier-carton, acier, aluminium, plastique). La revente de ces matériaux à des recycleurs permet ainsi de réduire le budget gestion des déchets de la collectivité.

Plus de doute : trier nos emballages est un geste simple qui bénéficie à tous !

Procurez-vous votre sac de pré-collecte et votre nouveau Guide des déchets. Ils sont à votre disposition dans votre mairie ou à la Communauté de Communes.

Un doute, une question ?

N'hésitez pas à contacter le service déchets par téléphone : 02 98 54 49 04 ou par mail : ambassadeur.tri@cchpb.com

3 erreurs à éviter !

- **les emballages non vidés** ou trop sales. Les emballages doivent être correctement vidés (boîtes de conserve, pots, briques, barquettes, bouteilles, tubes) mais il est inutile de les laver.

- **les emballages imbriqués** les uns dans les autres. Ils ne se séparent pas en passant sur la chaîne de tri et sont assimilés à des erreurs de tri car il devient impossible d'exploiter les matières.

- **les papiers sanitaires** (essuie-tout, mouchoirs et serviettes en papier, lingettes, couches). Ce ne sont pas des emballages. Ils ne se recyclent pas. Jetez-les avec les ordures ménagères.



La question mnémotechnique : Cet objet est-il un emballage ???
Si la réponse est oui, il peut aller dans la colonne de tri !

Exemple : mon pot de yaourt, ma barquette de carottes rapées ou mes cartons de fast food sont des emballages, ils peuvent donc être triés. Mes vieux jouets en plastique ou mon crayon vide quant à eux ne sont pas des emballages, ils ne doivent donc pas être mis dans la colonne de tri.

les nouvelles consignes de tri

Chez vous, tous les emballages se trient !

Qu'est-ce qui change ?

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans les colonnes de tri aux côtés des autres emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne savait pas les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester de nouvelles méthodes pour les recycler. Le centre de tri de Fouesnant a subi de gros travaux lui permettant d'être opérationnel pour recevoir de nouveaux plastiques.

Désormais, le tri est encore plus facile. Vous n'avez plus de question à vous poser concernant les consignes de tri. Vous pouvez déposer TOUS VOS EMBALLAGES dans les colonnes !

NOUVEAU !



Verre

Bouteilles et bocaux



Papier-carton
briques

Journaux, magazines, papiers, enveloppes, cartonnettes, briques, cartons de pizza, fast food, etc...



Métal

Boîtes de conserve, canettes, aérosols, bouteilles de sirop, barquettes en aluminium

+



Plastiques

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE : Bouteilles et flacons avec bouchons, pots et barquettes (yaourts, plats préparés, charcuterie, etc...) films, sacs, sachets, etc...

Pierre : Avis de recherche... "Ma poubelle grise a (presque) disparu" !!!
 C'est un fait ! L'une des conséquences de la mise en pratique de ces nouvelles consignes est que votre poubelle "classique" d'ordures ménagères va pratiquement devenir inexistante. En moyenne, nos foyers témoins n'en produisent plus que 1,6 kilos par semaine soit l'équivalent d'un tout petit sac. Et visiblement, cette poubelle ne manque à personne !!!

tester les nouvelles consignes de tri pendant un mois !

Durant un mois, 11 foyers volontaires du Haut Pays Bigouden ont testé pour vous les nouvelles consignes de tri. Au programme, pesées de déchets et expériences en tous genres ! En effet, la simplification des consignes implique certains changements et certains questionnements...

"Que met-on réellement dans son sac de pré-collecte ?", "Comment faire en sorte que mes déchets prennent moins de place ou que je me déplace moins souvent à la colonne de tri ?" (Eh oui ! plus d'emballages à trier implique que le sac se remplit plus vite...), autant de questions auxquelles chacun a tenté de répondre à sa façon en proposant des idées innovantes...

Sandrine : "Avec les nouvelles consignes de tri, mon sac de collecte se remplit vite !!!"
 Désormais, Sandrine applique sans modération un réflexe de base pour réduire le volume de ses emballages : **COMPACTER et ÉCRASER !!!**
 Et tout y passe ! La canette de soda : paff écrasée au pied sans état d'âme. Les boîtes en carton de gâteaux, céréales ou autres : aplaties comme des crêpes. Les briques alimentaires qui deviennent toutes fines une fois leurs oreilles décollées. Et les préférées... les bouteilles en plastique... serrées contre soi d'un geste sec, elles diminuent d'au moins 20 cm. Il n'y a plus qu'à remettre le bouchon pour les maintenir !
 Et devinez qui s'occupe de mettre les emballages au tri désormais ? Les enfants ! Compacter, ils adorent !

Fabrice : "Revoir ces nouvelles consignes me permet de mieux trier. Je ne savais pas que certaines matières étaient recyclables"
 Eh oui, le domaine des déchets évolue rapidement c'est pourquoi il faut régulièrement rappeler les consignes. Aujourd'hui tous les emballages en **papier, carton, métal, plastique ou verre** doivent être déposés dans les colonnes de tri !



Marie-Christine : "Trier c'est bien mais cela ne résout pas le problème de sur-production de déchets..."
 Son astuce pour éviter d'aller trop souvent vider son sac de tri à la colonne : **RÉDUIRE SES DÉCHETS à la source !**

Effectivement, en 2015, un habitant du HAUT PAYS BIGOUDEN produit 350 kilos de déchets ménagers par an en moyenne (ordures ménagères + emballages multimatériaux + verre) et au total 840 kilos en incluant les déchets de déchèteries !!! Grâce aux efforts entrepris par beaucoup d'habitants, ces tonnages baissent depuis quelques années. Mais il faut encore persévérer et modifier nos habitudes de consommation.

Les gestes mini-déchets

COMPOSTER
 - 75 kg/an/hab !!!
 au moins...

Installer un **STOP PUB**
 - 24 kg/an/foyer

Boire l'**EAU DU ROBINET**
 -10 kg/an/hab

Acheter en **VRAC**
 Refuser le **SUREMBALLAGE**

Adopter le **RÉUTILISABLE**

J'y vais ou j'y vais pas ???

► les interrogations les plus fréquentes...

Les petits emballages individuels de bonbons-gâteaux, les opercules de pots de yaourts, les capsules de café

NON. Ce sont bien des emballages mais ils sont très petits. Au centre de tri il existe un système de criblage qui élimine d'office les petits emballages faisant moins de 5 cm. Donc lorsqu'un emballage est plus petit qu'un pot de yaourt, il peut être jeté dans la poubelle grise d'ordures ménagères.

Les barquettes en aluminium, le papier d'alu, l'entourage des tablettes de chocolat

OUI. Tous les emballages métalliques (boîtes de conserve, canettes, barquettes, bombes aérosol vides, etc...) se recyclent, à l'infini !!!

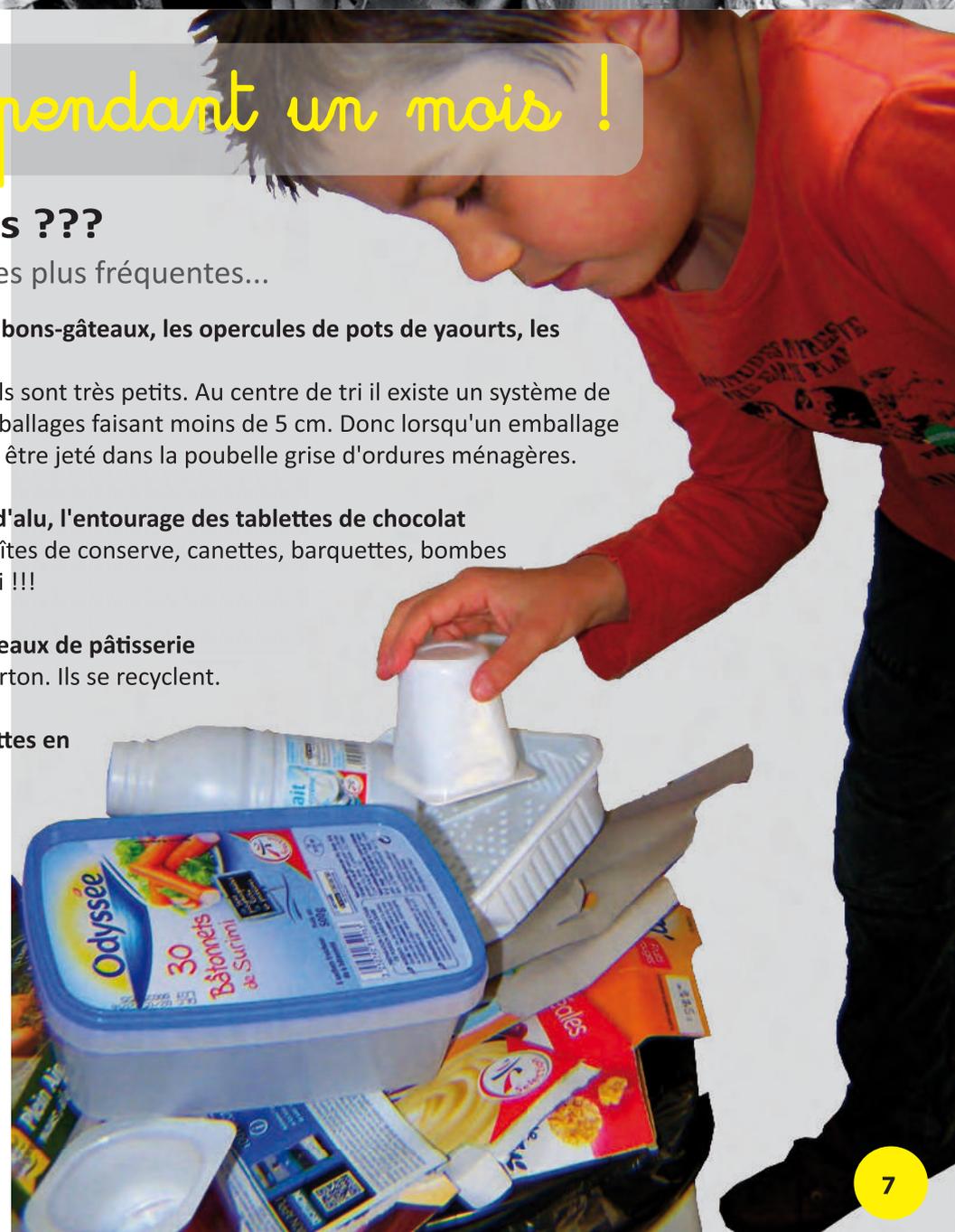
Le papier du pain, les emballages de gâteaux de pâtisserie

OUI. Ces emballages sont en papier et carton. Ils se recyclent.

Les déchets festifs : gobelets et les assiettes en plastique ou en carton ?

OUI. C'est nouveau ! Désormais ces emballages peuvent être déposés dans les colonnes dans la mesure où ils sont correctement vidés.

ATTENTION cependant aux serviettes et nappes en papier qui sont à jeter dans la poubelle "classique", ce sont des papiers sanitaires non recyclables.



FAITES-LE VOUS-MÊME..

Les idées récup' de l'équipe enviro !



Les petits...

CARNETS RÉCUP'

Que faire de nos petits papiers, feuilles de brouillon, vieux cahiers, magazines, feuilles colorées, vieilles photos ou cartonnets ?

Avant de les jeter réfléchissez ! Ils pourraient bien se transformer ...

Carnets de notes, répertoires, pense-bête, carnets à listes de courses, à offrir, à mettre dans sa poche ou son sac à main, ou même pour partir en voyage ou en balade. Un carnet, nous en avons toujours besoin !

Découvrez les idées de Jean-Luc, technicien environnement, qui réalise ses carnets en 5 minutes et avec 3 fois rien !!!



Découper le papier de récup' à la taille désirée - Percer des trous à la perforatrice ou à l'aiguille - Ajouter les attaches parisiennes ou du fil, du raffia, etc... C'est terminé !

Communauté de Communes du
HAUT PAYS BIGOUDEN

2 A, rue de la Mer
29 710 POULDREUZIC
Tél. 02 98 54 49 04
mail. info@cchpb.com
www.cchpb.fr

**HAUT PAYS
BIGOUDEN**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pratique !

Une question sur le tri et la prévention :
ambassadeur.tri@cchpb.com

Une question sur la gestion des déchets :
dechets@cchpb.com

Services techniques communautaires
18, rue de Plozévet
29 710 POULDREUZIC

**Nos déchèteries
vous accueillent...**

A POULDREUZIC
du lundi au samedi :
9h-12h / 14h-18h

A PLONÉOUR-LANVERN
du lundi au vendredi :
14h-18h
le samedi :
9h-12h / 14h-18h

fermées le dimanche et
les jours fériés